

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 25 mars 2015**

---

Délibération n° 2015 - 25/03/2015 - 4

*Election de deux membres du Conseil d'administration pour siéger  
au sein du jury du Prix d'Excellence en enseignement*

---

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 5 novembre 2014 fixant la composition du jury du Prix d'Excellence en enseignement
- VU la délibération du Conseil d'administration en date du 18 novembre 2014 approuvant la création des Prix d'Excellence en enseignement

Après en avoir délibéré

**Approuve, avec 20 voix pour, 1 abstention :**

**l'élection de Mesdames Marie-Geneviève GERRER et Bérénice CLUZEL pour siéger au sein du jury du prix d'Excellence en enseignement.**

Dijon, le 26 mars 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement